

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV OPPORTUNITY**

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mme Leila BECHIR.

SICAV OPPORTUNITY
BILANS COMPARES AU 31-12-2011

DESIGNATION		NOTE	31/12/2011	31/12/2010
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	971,483.562	894,992.156
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		471,224.638	630,243.639
AC1-B	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		129,751.200	181,433.600
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		357,188.523	29,544.029
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		13,319.201	53,770.888
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	271,290.611	225,126.132
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		259,194.012	224,421.449
AC2-B	DISPONIBILITES		12,096.599	704.683
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	1,747.662	12,088.156
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		1,747.662	12,088.156
TOTAL ACTIF			1,244,521.835	1,132,206.444
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1,049.849	974.167
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	6,478.592	5,666.456
TOTAL PASSIF			7,528.441	6,640.623
ACTIF NET			1,236,993.394	1,125,565.821
CP1	CAPITAL	CP1	1,219,424.340	1,110,583.471
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	17,569.054	14,982.350
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		8.095	4.197
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		16,236.106	23,629.085
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		1,324.853	-8,650.932
ACTIF NET			1,236,993.394	1,125,565.821
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1,244,521.835	1,132,206.444

SICAV OPPORTUNITY

ETAT DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2011

DESIGNATION	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	29,657.613	38,220.587
PR1-A DIVIDENDES		13,987.550	16,520.695
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		8,830.433	8,867.200
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		5,536.817	9,854.628
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		1,302.813	2,978.064
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	8,666.812	10,882.592
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		8,666.812	10,882.592
REVENUS DES PLACEMENTS		38,324.425	49,103.179
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-11,139.733	-15,399.945
REVENU NET DES PLACEMENTS		27,184.692	33,703.234
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-10,948.586	-10,074.149
RESULTAT D'EXPLOITATION		16,236.106	23,629.085
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	1,332.948	-8,646.735
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		1,324.853	-8,650.932
PR4-B REPORT À NOUVEAU		8.095	4.197
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		17,569.054	14,982.350
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-1,324.853	8,650.932
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-8.095	-4.197
PR4-C VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-91,151.825	64,105.864
PR4-D VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		73,972.015	62,893.401
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-219.829	-415.247
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-1,163.533	150,213.103

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2011

DESIGNATION		NOTE	31/12/2011	31/12/2010
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	AN1	-1,163.533	150,213.103
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		16,236.106	23,629.085
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-91,151.825	64,105.864
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		73,972.015	62,893.401
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-219.829	-415.247
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-15,212.679	-32,889.384
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	127,803.785	-778,378.308
	SOUSCRIPTIONS		222,986.053	2,831,607.193
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		195,600.000	2,353,200.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		24,674.768	440,820.222
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		267.189	10,780.384
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		2,444.096	26,806.587
	RACHATS		-95,182.268	-3,609,985.501
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-83,500.000	-2,965,400.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-10,534.260	-586,433.637
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-28.765	-22,694.345
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		-1,119.243	-35,457.519
	VARIATION DE L'ACTIF NET		111,427.573	-661,054.589
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE		1,125,565.821	1,786,620.410
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE		1,236,993.394	1,125,565.821
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE		9,581	15,703
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE		10,702	9,581
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE L'EXERCICE		117.478	113.775
B-	FIN DE L'EXERCICE		115.585	117.478
AN6	TAUX DE RENDEMENT		-0.28%	5.76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2011 AU 31.12.2011

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2011 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2011	% de L'ACTIF NET
Actions et valeurs assimilées	56.914	318.125,994	471.224,638	38,09
ADWYA	1.500	8.493,600	10.563,000	0,85
ASSAD	500	4.300,130	5.299,000	0,43
ASSURANCES SALIM	1.000	15.000,000	29.996,000	2,42
ATL	1.000	5.700,000	5.486,000	0,44
ATTIJARI BANK	1.000	17.207,838	18.702,000	1,51

BNA	500	4.497,000	6.009,000	0,49
BT	1.000	11.905,000	10.707,000	0,87
BTE (ADP)	2.100	40.320,000	62.640,900	5,06
CARTHAGE CEMENT	25.481	48.020,470	103.274,493	8,35
CIL	3.750	13.316,280	67.758,750	5,48
CIMENTS DE BIZERTE	5.200	57.475,977	41.184,000	3,33
EL WIFACK	150	1.125,000	3.017,250	0,24
ENNAKL	4.300	47.297,936	41.228,400	3,33
PGH	540	3.492,500	4.413,420	0,36
SITS	3.500	7.926,667	12.656,000	1,02
STB	200	1.800,000	2.000,600	0,16
TELNET HOLDING	570	3.306,000	4.996,620	0,40
TL	123	2.646,420	3.546,705	0,29
TPR	2.500	8.102,510	14.877,500	1,20
TUNIS RE	2.000	16.192,666	22.868,000	1,85
Emprunts de Sociétés	1.500	126 000, 000	129.751,200	10,49
ATB 2007/1 (25 ANS)	1.500	126.000,000	129.751,200	10.49
Emprunts d'Etat	344	345.447,800	357.188,523	28,88
BTA 5.25-03/2016	242	239.764,000	248.006,590	20,05
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	89	91.299,500	94.475,214	7,64
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	2	2.132,000	2.153,926	0,17
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11.206,000	11.463,424	0,93
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1	1.046,300	1.089,369	0,09
Autres valeurs (OPC)	250	13.267,375	13.319,201	1,08
Parts de FCC	250	13.267,375	13.319,201	1,08
FCC-BIAT I P1 15/11/2010	125	1.276,875	1.281,863	0,10
FCC-BIAT II P1 15/11/2010	125	11.990,500	12.037,338	0,97

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **29.657,613 Dinars** au 31.12.2011, contre **38.220,587 Dinars** au 31.12.2010 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 31.12.2011	MONTANT au 31.12.2010
Dividendes	13.987,550	16.520,695
Revenus des obligations	8.830,433	8.867,200
Revenus des emprunts d'Etat	5.536,817	9.854,628
Revenus des autres valeurs	1.302,813	2.978,064
TOTAL	29.657,613	38.220,587

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2.A Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2011 à **259.194,012 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.11	% Actif net
Bons du Trésor à Court Terme	264	253.297,135	259.194,012	20,95
BTC 52S-02/10/2012	3	2.881,983	2.904,375	0,23
BTC 52S-23/10/2012	4	3.868,356	3.870,547	0,31
BTC 52S-27/03/2012	234	224.380,305	230.085,627	18,60
BTC 52S-27/11/2012	16	15.409,734	15.422,419	1,25
BTC 52S-28/02/2012	7	6.756,757	6.911,044	0,56

AC2.B Note sur les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31.12.2011 à 12.096,599 Dinars, représentant le solde du compte banque et le montant des sommes à l'encaissement relatif aux opérations de vente de titres en bourse en cours de dénouement.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2011, à **8.666,812 Dinars**, contre **10.882,592 Dinars** au 31.12.2010 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2011	Montant au 31.12.2010
Revenus des Bons du Trésor	8.666,812	10.882,592
Total	8.666,812	10.882,592

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2011 à **1.747,662 Dinars**, représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2011, à **11.139,733 Dinars**, contre **15.399,945 Dinars** au 31.12.2010 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31.12.2011, à **7.528,441 Dinars**, contre **6.640,623 Dinars** au 31.12.2010. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2011	Montant au 31.12.2010
PA1	Opérateurs créditeurs	1.049,849	974,167
PA2	Autres créditeurs divers	6.478,592	5.666,456
TOTAL		7.528,441	6.640,623

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2011 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2011 (en nominal)

- Montant : 958.100,000 dinars
- Nombre de titres : 9.581
- Nombre d'actionnaires : 17

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 195.600,000 dinars
- Nombre de titres émis : 1.956

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 83.500,000 dinars
- Nombre de titres rachetés : 835

Capital au 31.12.2011 : **1.219.424,340 dinars**

- Montant en nominal : 1.070.200,000 dinars
- Sommes non distribuables : 149.224,340 dinars
- Nombres de titres : 10.702
- Nombre d'actionnaires : 17

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY.

Le solde de ce poste au 31.12.2011 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de la période** : **16.236,106 dinars**
- **Régularisation du résultat de la période** : **1.324,853 dinars**
- **Report à Nouveau** : **8,095 dinars**

SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE : 17.569,054 dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :**4-1 Données par action :**

Données par action	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
· Revenus des placements	3,581	5,125
· Charges de gestion	(1,041)	(1,607)
· Revenu net des placements	2,540	3,518
· Autres charges d'exploitation	(1,023)	(1,052)
· Résultat d'exploitation	1,517	2,466
· Régularisation du résultat d'exploitation	0,124	(0,903)
SOMMES DISTRIBUABLES	1,641	1,563
· Régularisation du résultat d'exploitation	(0,124)	0,903
· Variation des plus ou moins potentielles	(8,517)	6,691
· Plus ou moins values réalisées	6,912	6,564
· Frais de négociation	(0,021)	(0,043)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(0,109)	15,678

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,992%	1,002%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,975%	0,656%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	1,447%	0,975%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,7 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY.

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV OPPORTUNITY comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est à signaler que la société SICAV OPPORTUNITY a employé, au 31 Décembre 2011, 10.426% de son actif en obligations émises par l'ATB. Ce pourcentage est supérieur au taux de détention maximum de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2011.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Leila Bchir

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément aux dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous rendre compte :

- Qu'il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.
- Qu'aucune communication relative à des conventions particulières, et visées par les dispositions des dits articles ne nous a été signalée au titre de l'exercice 2011.
- Que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :
 - ❖ Les frais de gestion de la société SICAV OPPORTUNITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Cette rémunération est égale à 0,7% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
 - ❖ La société SICAV OPPORTUNITY a conclu une convention de dépositaire avec la « BIAT ». La rémunération correspondante est égale à 0,3% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
 - ❖ La société SICAV OPPORTUNITY a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV OPPORTUNITY » au titre des frais de distribution.
- Que l'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Leila Bchir